

## RAPPORT COMPTE ADMINISTRATIF 2021 REMOI

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

*« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »*

LE CA est provisoire. Des modifications de montant vont intervenir à la marge dans le cadre du travail de consolidation avec le compte de gestion 2021.

A.	PRESENTATION DE L'OBJET DU BUDGET .....	2
B.	/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	2
a)	Les dépenses : .....	3
b)	Les recettes : .....	3
c)	Le barème de la Redevance Incitative (RI) .....	4
C.	/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	4
D.	LE RESULTAT DE CLOTURE .....	5

AVANT TRANSMISSION DU COMPTE DE GESTION

## A. PRESENTATION DE L'OBJET DU BUDGET

La Redevance Incitative (RI) est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 12 communes du territoire. Le budget annexe de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (M4) prend en charge les dépenses et les recettes liées aux déchets, en l'espèce :

- La collecte et le traitement des déchets,
- Les participations au SMDO,
- Le déploiement et l'entretien des Points d'Apports Volontaires (PAV),
- L'acquisition de bacs,
- (Etc..).

Le service est facturé au semestre de la manière suivante :

- Un abonnement annuel (selon le litrage du bac) ;
- Le nombre de levées réalisées pendant la période de facturation.

## B. / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	CA 2019	CA 2020	BP 2020	BP 2021	CA 2021
Chapitre n°011 : Charges à caractère général	478 750,62 €	524 879,58 €	543 500,00 €	<b>543 846,91 €</b>	<b>528 634 .34</b>
Chapitre n°012 : Charges de personnel	13 936,25 €	17 994,64 €	18 000,00 €	<b>52 235,00 €</b>	<b>51 832.00</b>
Chapitre n°65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 721,05 €	2 000,00 €	<b>1 500,00 €</b>	<b>196.40</b>
Chapitre n°67 : Charges exceptionnelles	290,10 €	494,98 €	5 500,00 €	<b>2 500,00 €</b>	<b>75.00</b>
Chapitre n°022 : Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	33 160,28 €	<b>0,00 €</b>	<b>0</b>
Chapitre n°042 : Opérations d'ordre (amortissement)	2 339,81 €	9 428,85 €	10 846,00 €	<b>17 650,00 €</b>	<b>16 087.55</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>495 316,78 €</b>	<b>554 519,10 €</b>	<b>613 006,28 €</b>	<b>617 731,91 €</b>	<b>596 825.29 €</b>
Chapitre n°002 : Résultat de fonctionnement reporté	72 644,54 €	111 006,28 €	111 006,28 €	<b>63 181,91 €</b>	<b>63 181.91 .</b>
Chapitre n°70 : Produits de service	476 155,60 €	493 903,99 €	485 000,00 €	<b>545 550,00 €</b>	<b>549 280 .89</b>
Chapitre n°74 : Subvention d'exploitation	33 424,38 €	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>	
Chapitre n°75 : Autres produits de gestion courante	21 698,44 €	12 790,74 €	17 000,00 €	<b>9 000,00 €</b>	<b>18 162.35</b>
Chapitre n°77 : Produits exceptionnels	2 400,10 €	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>	<b>2170,15</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>606 323,06 €</b>	<b>617 701,01 €</b>	<b>613 006,28 €</b>	<b>617 731,91 €</b>	<b>632 795.30</b>

## **a) Les dépenses :**

Comme pour le budget TEOM, les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères du budget REOMI sont également impactés par un certain nombre de mesures telles que la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur le stockage et l'incinération afin de favoriser financièrement le recyclage.

Au titre de l'exercice budgétaire 2021, l'augmentation de 31,19% des coûts liés à la collecte et au traitement des ordures ménagères (OMr) dans la cadre des contributions au SMDO (contre 28,31% en moyenne à l'échelle du SMDO pour un minimum de 26,02% et un maximum de 33,36%) :

- La part fixe OMr passe à 9,61 euros TTC/habitant en 2021 au lieu de 5,21 euros TTC/habitant en 2020 soit une hausse de 25 707,00 euros ;
- La part variable des OMr, c'est-à-dire le prix de traitement, passe de 74,67 euros TTC/tonne en 2021 au lieu de 67,28 euros TTC/tonne en 2020 ;
- La hausse du coût de transport des tonnes excédentaires d'OMr ne pouvant être traitées sur le site de Villers- Saint-Paul, compte tenu de la capacité actuelle de l'installation (172 500 tonnes par an) : 20% d'augmentation par tonne transportée ;
- L'augmentation du coût de la délégation de service public de 6,00 euros HT/tonne ;
- La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) augmente de 5,00 euros HT/par tonne ;

La participation aux encombrants augmente de 9,31 % en raison d'un accroissement des coûts de traitement par enfouissement :

- La hausse de la TGAP de 12,00 euros HT/par tonne enfouie ;
- La volonté des pouvoirs publics de ne plus enfouir des déchets valorisables, entraînant un surcoût de tri éventuel, pour les encombrants collectés en porte à porte et pour les encombrants de déchetterie non triés.

La participation aux déchetteries diminue légèrement de 28,36 euros TTC/habitant en 2020 soit un montant annuel de 162 860,00 euros à 27,20 euros TTC/habitant en 2021 soit un montant estimé de 156 879,00 euros.

Les économies réalisées grâce au taux réduit de TVA à 5,5% pour les opérations de collecte séparée, collecte en déchetterie, tri et valorisation des déchets ménagers et assimilés, ainsi que les prestations de service concourant au bon déroulement de ces opérations, sont minimales (ex : 650,00 euros sur la collecte du verre en apport volontaire).

A l'ensemble de ces modifications, s'ajoutent les révisions de prix annuelles des marchés de prestations de service Véolia et Mineris.

## **b) Les recettes :**

L'année 2021 a été marquée par la forte diminution des recettes industrielles : la reprise du verre à 19,00 euros/la tonne pour l'exercice 2021 contre 30,00 euros en 2020, et l'arrêt du rachat du carton.

### c) Le barème de la Redevance Incitative (RI)

L'ensemble de ces mesures ont pour conséquence directe une révision à la hausse du barème de la Redevance Incitative (RI), comme suit :

	Tarifs 2018		Tarif 2019		Tarifs 2020		Tarifs 2021 :	
Modèle de bac	Abonnement annuel	Coût de la levée	Abonnement annuel : Diminution de 10%	Coût de la levée	Abonnement annuel	Coût de la levée	Abonnement annuel	Coût de la levée
OM 120 L	148,00 €	2,80 €	132,00 €	2,80 €	133,00 €	2,80 €	<b>148,00 €</b>	<b>3,10 €</b>
OM 240 L	166,00 €	4,60 €	150,00 €	4,60 €	150,00 €	4,60 €	<b>166,00 €</b>	<b>5,10 €</b>
OM 340 L	181,00 €	6,10 €	164,00 €	6,10 €	163,00 €	6,10 €	<b>181,00 €</b>	<b>6,70 €</b>
OM 660 L	229,00 €	10,90 €	206,00 €	10,90 €	206,00 €	10,90 €	<b>229,00 €</b>	<b>12,00 €</b>
OM 770 L	245,50 €	12,55 €	226,00 €	12,55 €	245,50 €	12,55 €	<b>245,50 €</b>	<b>13,80 €</b>
Sacs rouges 100 L	148,00 €	2,50 €	132,00 €	2,50 €	132,00 €	2,50 €	<b>148,00 €</b>	<b>2,80 €</b>

### C. / LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	CA 2019	CA 2020	BP 2020	Budget primitif 2021	CA 2021
Chapitre n°13 : Subvention d'investissement	33 424,38 €	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>	<b>0</b>
Chapitre n°20 : Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	6 832,81 €	<b>5 350,00 €</b>	<b>0</b>
Chapitre n°21 : Immobilisations corporelles	72 918,53 €	74 403,04 €	106 803,04 €	<b>66 430,73 €</b>	<b>9 806.40</b>
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	670,00 €	<b>0,00 €</b>	

<b>Total des dépenses</b>	<b>106 342,91 €</b>	<b>74 403,04 €</b>	<b>114 305,85 €</b>	<b>71 780,73 €</b>	<b>9806.40</b>
Chapitre n°001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	81 546,53 €	89 539,85 €	89 539,85 €	<b>53 170,73 €</b>	<b>53 170.73</b>
Chapitre n°10 : Dotations, fonds divers et réserves (y compris le 1068)	111 996,42 €	12 205,07 €	13 250,00 €	<b>960,00 €</b>	<b>1 215.93</b>
Chapitre n°13 : Subvention d'investissement	0,00 €	16 400,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>	<b>0</b>
Chapitre n°040 : Opérations d'ordre (amortissements)	2 339,81 €	9 428,85 €	10 846,00 €	<b>17 650,00 €</b>	<b>16 087.55</b>
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	670,00 €	<b>0,00 €</b>	
<b>Total des recettes</b>	<b>195 882,76 €</b>	<b>127 573,77 €</b>	<b>114 305,85 €</b>	<b>71 780,73 €</b>	<b>70 474.21</b>

A la clôture budgétaire 2021, le montant des restes à réaliser en dépenses s'élève 40 282 .08 euros au compte 2188 –autres (acquisition de bacs).

## D. LE RESULTAT DE CLOTURE

Le résultat de clôture s'élabore de la manière suivante :

Fonctionnement	2021
<b>Résultat de fonctionnement cumulé (A)</b>	<b>35 970.01 €</b>
Investissement	2021
<b>Résultat d'investissement cumulé (B)</b>	<b>60 667.81 €</b>
<b>Résultat de clôture = FDR – (C)</b>	<b>35 0970.01€</b>

Le résultat d'investissement n'appelle pas de besoin de financement